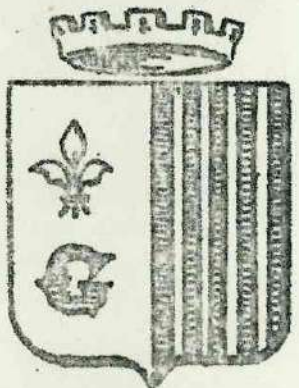


**LA TRIBUNE
DE GUILLAUMES**



**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES**

**BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Dépôt légal n° 12165

A V I S T R E S I M P O R T A N T

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les propriétaires de biens bâtis devront à partir du 21 avril 1970, rédiger leurs déclarations.

Les imprimés pour ces déclarations se trouvent soit à la Mairie, soit à la Direction des Impôts, soit à la Direction du Cadastre à Nice.

Cette enquête se terminera le 31 Mai.

Pour le moment, cette enquête n'intéresse que les propriétaires dans les communes où la population est inférieure à 5.000 habitants.

Signalons que le correspondant local du Ministère de l'Economie et des Finances a été désigné, qu'il s'agit de Madame Raoul GRAILLE.

Nous attirons l'attention de tous les propriétaires sur l'importance de cette enquête qui permettra de déterminer l'assiette de la future imposition.

Enfin, pour mieux situer le problème, nous reproduisons la lettre que M le Ministre de l'Economie et des Finances adresse à chaque intéressé.

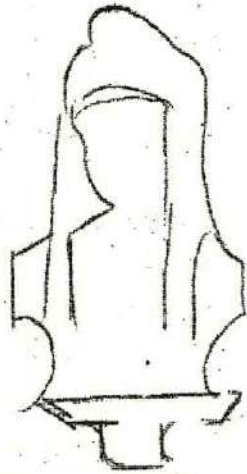
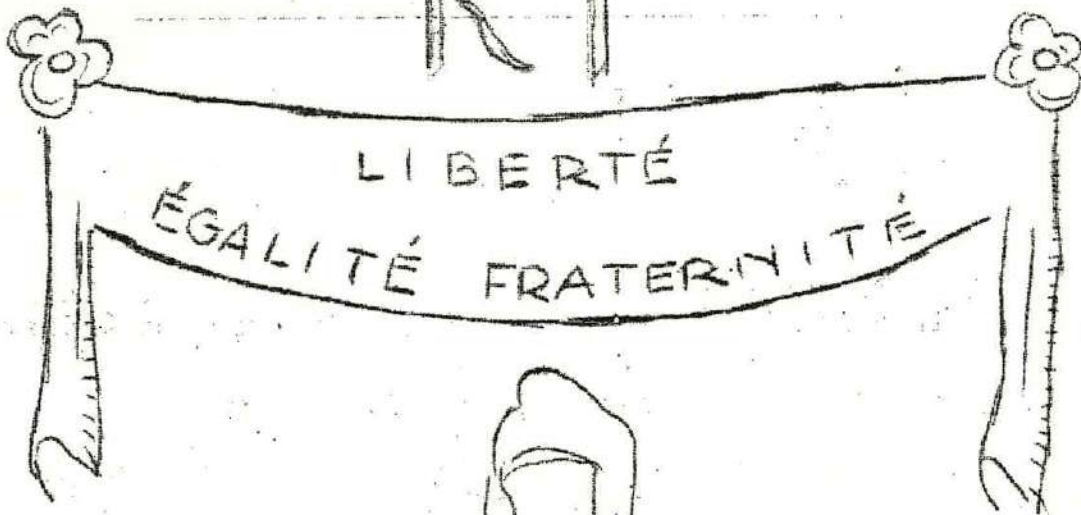
Chère Madame
ou Cher Monsieur,

La réforme des finances locales est une des tâches importantes et nécessaires des prochaines années. Pour l'exécuter dans de bonnes conditions, il est indispensable de connaître avec exactitude l'état des propriétés de tous les contribuables afin d'assurer l'égalité fiscale entre eux.

La déclaration que nous vous demandons aujourd'hui a pour objet de permettre de répartir, d'une manière équitable, les impôts dont les communes et les départements ont besoin pour réaliser les équipements que vous attendez.

V. GISCARD D'ESTAING.

RF



Durant le trimestre d'hiver, le Conseil Municipal s'est réuni le 8 février 1970, en présence de onze conseillers, les deux absents s'étant excusés.

Ce conseil fut particulièrement important puisque l'ordre du jour comportait le vote du budget primitif 1970.

Rappelons que ce budget n'est qu'un document de prévisions. Néanmoins, les chiffres qui sont inscrits ne comportent qu'un faible coefficient de variation.

Les recettes ordinaires sont évaluées à la somme de 324.500 Frs tandis qu'en 1969, ces mêmes recettes n'étaient prévues que pour un montant de 239.470 Frs. Cette différence en plus-value qui représente 85.000 Frs est due à plusieurs facteurs dont le principal est l'augmentation importante de l'attribution faite par l'Etat aux Communes sous le titre de la taxe sur les salaires, et ensuite de l'augmentation du revenu des immeubles appartenant à la Commune ainsi que la vente de la coupe de bois de Pouma.

Cette augmentation de recettes a permis d'équilibrer dans la totalité les prévisions de dépenses pour l'exercice 1970.

Notons qu'il a été possible d'inscrire en dépenses, la remise en état des rues de certains hameaux (projet dressé par les Ponts et Chaussées pour un montant de 36.000 Frs) ainsi qu'un dépassement de 11.000 Frs occasionné à la suite des travaux de réfection de la toiture de Buyei. De même, sur les ressources ordinaires de la Commune, une inscription budgétaire de 18.000 frs a pu être faite pour l'acquisition des terrains appartenant jusqu'ici à l'Electricité de France, à l'entrée des Gorges de Daluis.

Il ressort de cet examen succinct mais essentiel que les finances communales sont actuellement saines c'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal n'a pas crû devoir voter de nouveaux centimes ni augmenter les taxes municipales comme en 1969 d'ailleurs conformément au conseil donné à ce sujet par Monsieur le Préfet.

SERVICE DE L'EAU A VALBERG -

Sur la proposition de M le Maire, le Conseil Municipal approuvait une délibération autorisant celui-ci à verser à la Commune de Péone, une somme de 38.704 Frs représentant l'arriéré dû par la Commune de Guillaume durant les exercices de 1960 à 1967.

Rappelons, en effet qu'à cette époque, la gestion du service de l'eau avait été confiée par arrêté préfectoral à la Commune de Péone à la suite de la dévolution des biens de l'Ex-Syndicat de Valberg.

Cette importante redevance avait été inscrite dans le budget de 1969, ce qui a permis le règlement de celle-ci à la suite de la délibération prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 février.

ASSURANCE DU NOUVEL HOTEL DES POSTES

Le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à signer une police d'assurances contre l'incendie concernant ce bâtiment.

C'est la Mutualité Agricole qui a pris en charge ce risque.

Le montant de la prime s'élève à la somme de 86, 15 F.

GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, a décidé d'élever l'indemnité de gardiennage de l'Eglise au maximum prévu par la loi, c'est à dire une somme annuelle de 800 frs avec effet rétroactif pour 1969.

PATURAGES D'AUTOMNE.

Le Conseil Municipal, après lecture du rôle des pâturages d'automne pour l'année 1969, l'a approuvé et arrêté à la somme de 135 frs.

BOIS DE CHAUFFAGE DE VASSON.

Le Maire a déposé devant le Conseil Municipal, la liste des bénéficiaires de la délivrance du bois de chauffage dans le quartier de Vasson, en forpét communale, non soumise au régime forestier.

Il s'agit de bois facile à exploiter et de plus, de bois cassé par la neige.

Le Maire propose le prix unitaire de 8 frs le stère.

Le montant du rôle compte-tenu de cette proposition s'élève à la somme de 192 Frs.

PRIME AUX ANIMAUX NUISIBLES

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 1960, selon laquelle le Conseil Municipal s'était engagé à verser une subvention égale à celle du département pour la destruction des nuisibles, le Maire dépose devant le Conseil Municipal la liste des intéressés :

ABELLO Pierre	14 renards à 6,00	84,00	
	3 fouines à 3 00	<u>9,00</u>	93,00
REPON Gilbert	1 chat sauvage		<u>5,00</u>
			<u>98,00</u>
			=====

En conséquence, le montant de la somme à verser aux destructeurs de nuisibles s'élève à la somme de 98 frs.

Le Maire propose de prélever cette somme chap 65 art 651 " Primes ".

Le Conseil Municipal adopte.

RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC M BEAUX -

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le bail consenti à Mr Charles BEAUX pour l'utilisation d'un local à usage de garage appartenant à la Commune et situé sur le champ de foire.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un nouveau bail avec Mr Charles BEAUX, au prix annuel de 240 Frs.

Le Conseil Municipal adopte.

RESILIATION DU BAIL DE M MARTIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la résiliation du bail consenti à Mr Roger MARTIN en vue de l'installation d'une auto-école à Guillaumes.

D'un commun accord, il a été procédé à la résiliation de ce bail.

SUPPRESSION DE LA REGIE DES DOUCHES MUNICIPALES

Rappelons que les douches municipales ayant terminé leur usage collectif, le Conseil Municipal avait antérieurement décidé de les mettre à la disposition de la Société Sports et Loisirs de Guillaumes qui avait exprimé le désir de pouvoir les utiliser les jours de match de football.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal avait l'obligation de prendre la délibération suivante :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'utilisation des douches communales instituées par délibération du 4 août 1963 avait fait l'objet d'une régie approuvée par l'Autorité de Tutelle le 22 Novembre 1963, ne fonctionnent plus depuis trois ans.

Effectivement, la population de Guillaumes ayant procédé à des aménagements intérieurs et personnels, l'utilisation des douches municipales est devenue dans objet.

Le Maire propose donc la suppression de cette régie municipale.

Le Conseil Municipal adopte.

PROJET DE PLAN D'EAU

Dans le cadre de la Rénovation Rurale, Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Communes du Canton de Guillaumes peuvent bénéficier de subventions importantes de l'Etat et du Département avec une certaine priorité puisque le Canton de Guillaumes a été classé comme canton pilote.

L'intérêt de l'installation d'un plan d'eau à Guillaumes est certain car il pourrait amener une importante activité touristique susceptible de donner une impulsion nouvelle et importante à l'économie de la Commune.

C'est la raison pour laquelle Mr le Maire avait demandé au Service des Ponts et Chaussées de dresser un avant-projet en utilisant éventuellement un terrain dans le quartier des Roberts.

Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal qu'il y aurait intérêt à prendre position sur cette importante question afin de pouvoir être placé pour obtenir l'inscription à un programme de rénovation rurale et il demande au Conseil Municipal une adoption de principe de cet avant-projet dressé par Mr PEYRANI, Ingénieur au Service des Ponts et Chaussées.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se range à l'avis de Mr le Maire.

Ajoutons que depuis cette délibération, Mr le Maire a eu une entrevue avec Mr EYNARD, Ingénieur en Chef de la D.D.A qui est très favorable à l'implantation d'un plan d'eau à Guillaumes si les conditions techniques le permettent. C'est pourquoi, ce dernier a décidé de se rendre sur place en visite à la fin du mois d'avril pour prendre une décision en ce qui concerne ce plan d'eau.

CHEMIN RURAL DE VEYNAS

A la suite de la première tranche maintenant terminée, la Commune de Guillaumes a obtenu l'inscription d'une deuxième tranche pour un montant de 100.000 frs sur le programme 1970 de rénovation rurale.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

M le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de construction du chemin rural de Veynas - 2ème tranche.

Il expose que ledit projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le devis s'élève à la somme de 100.000 F.

Il rappelle au Conseil Municipal, que la valeur du centime communal pour l'année en cours est de 2,0871.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues :

- 1° - Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté après accord du Génie Rural.
- 2° - Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet

Montant du devis.....	100.000 F
Subvention de l'Etat en capital	40.000 F
Subvention du Département	40.000 F
Soit au total.....	80.000 F

et décide de demander à la C.N.C.A. par l'intermédiaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, un prêt de
au taux de 5% remboursable en 20 ans.

20.000 F

3°) Considérant que l'annuité d'amortissement d'un prêt de 20.000 F à 5 %, remboursable en 20 ans, s'élève à 1605 F, prend l'engagement au nom de la Commune, de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'annuité susvisée.

4°) Décide d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Ce projet aurait du être adjudgé durant le printemps si toutes les autorisations de propriétaires étaient parvenues à la Mairie, malheureusement, un propriétaire n'a pas cru devoir répondre à cet appel, ce qui pourrait retarder la mise en chantier de ce programme de travaux.

PROJET DE CIRCUIT TOURISTIQUE VALBERG- SOURCES DU RATON.

Toujours dans le cadre de la Rénovation Rurale, le Syndicat Intercommunal de Valberg a obtenu l'inscription au programme pour l'aménagement d'un circuit touristique de Valberg aux sources du Raton.

Le montant des travaux retenus s'élève à la somme de 91.100 F et bénéficiera d'une subvention de 50 % de l'Etat et de 43 % du département, c'est la raison pour laquelle Mr le Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la lettre du 1er novembre 1969 du Service du Génie Rural informant que le projet de circuit touristique du Raton à Valberg serait susceptible d'être retenu comme opération de mise en valeur d'espaces verts et forestiers.

Le Maire précise que les travaux à faire pour permettre l'utilisation de ce circuit serait de l'ordre de 91.100 F et qu'il serait pourvu à la dépense par une subvention de

l'Etat de 50 % soit.....	45.550 F
une subvention du département de 43 % soit	39.173 f
une participation du Syndicat Intercommunal de Valberg (Communes de Guillaumes et de Péone) à prélever sur les fonds libres....	<u>6.377 F</u>
	91.100 F

Le Maire souligne l'intérêt touristique que représente pour la Station de Valberg la réalisation de ce circuit des sources du RATON à Valberg à travers des sites verts et forestiers magnifiques. Par ailleurs, il permettrait de tresbelles promenades pour les estivants fréquentant la station.

Le Maire précise également que ce projet serait réalisé dans le cadre du Syndicat Intercommunal de Valberg et que chaque commune s'engagerait à fournir à cet organisme la moitié de la part syndicale par prélèvement sur les fonds libres communaux soit une participation de $6.377 : 2 = 3.188,50$ F pour Guillaumes.

Le Maire ajoute que le Syndicat Intercommunal de Valberg a sollicité à cet effet le concours technique du Génie Rural pour l'étude de ce projet et a décidé de solliciter de l'Etat et du Département, les subventions nécessaires.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) APPROUVE à l'unanimité les propositions du Maire.
- 2°) DECIDE de confier au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG groupant les communes de Guillaumes et de Péone la réalisation de ce projet en sollicitant le concours du Service du Génie Rural et en sollicitant également les subventions nécessaires de l'Etat et du Département.
- 3°) DECIDE de dégager sur les fonds libres communaux la somme de 3.188.50 F qui sera versée dans la Caisse du Syndicat Intercommunal de Valberg.
- 4°) SOLLICITE de Monsieur le Préfet l'approbation de la présente délibération.

LOCATION DU LOGEMENT ET DES BUREAUX DE LA PERCEPTION -

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à Monsieur le Percepteur de Guillaumes relatif aux locaux occupés par le Trésor Public à Guillaumes qui est révisable par période triennale est susceptible d'une augmentation à partir du 1er mai 1968 pour une nouvelle période de trois ans.

Après négociation, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu le prix annuel de 3.500 F, ce qui représente une augmentation annuelle de 500 Frs.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n°2 au bail du 12 août 1964.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

LOCATION EVENTUELLE D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN RESERVOIR SOUTERRAIN DE FUEL DOMESTIQUE.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de location de terrain communal présentée par la Société ESSO-STANDARD en vue d'installer un réservoir souterrain de 50.000 litres de fuel domestique.

Cette implantation serait prévue sur la parcelle 135, section L lelong du C.D. 28, à proximité de Valberg, la Société ESSO-STANDARD a obtenu de la Préfecture des Alpes-Maritimes un récépissé de déclaration en date du 23 Janvier 1970.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer à Monsieur Jean PAZZI, Agent commercial Stockiste d'ESSO-STANDARD, ce terrain communal pour une surface d'environ 500 m² dont l'implantation précise sera faite après une visite sur place des deux parties.

Il est entendu, que le locataire prendra ce terrain avec toutes ses servitudes, dans l'état où il se trouve. De plus, il prendra à sa charge tous les frais d'aménagement ainsi que toutes les assurances qui pourraient être nécessitées par la destination prévue pour cette location.

Le prix de la location serait aligné sur le prix demandé à Monsieur RANCUREL pour une installation analogue à Valberg, compte-tenu de la surface d'implantation et de la quantité de liquide réservée.

TRAVAUX COMMUNAUX

Durant la saison d'hiver, les travaux communaux ont été réduits comme chaque année. Cependant, les travaux de l'Hôtel des Postes n'ont été terminés qu'à la fin du mois de janvier.

Actuellement, profitant de la présence d'un bulldozer travaillant sur la rive droite du Var, pour terminer la protection du terrain de sports, la Municipalité a fait entreprendre quelques aménagements sur les terrains communaux situés en amont et en aval de la nouvelle passerelle.

Pour le moment, ces travaux ont permis d'aplanir le terrain en aval et de préparer l'infrastructure d'un tennis en amont. Par la même occasion, le tracé de la future voie communale desservant les propriétaires Delà le Var, a été mis en place. Cependant ce tracé ne permettra pas encore le raccordement avec le chemin du Sauze.

Comme il s'agit là de travaux assez importants, ils ne pourront être exécutés sur une seule saison, il est vraisemblable qu'ils ne seront terminés qu'en 1971. De toute façon, ce début d'aménagement permettra aux estivants, en particulier, de trouver un terrain libre de circulation nettement mieux aménagé que l'année dernière.

De même, le chantier d'adduction d'eau vient de s'ouvrir à nouveau à Guillaumes, c'est l'Entreprise PRATICO, adjudicataire de ce projet qui en a la charge. L'ensemble de ces travaux comporte la fourniture et la pose de tous les compteurs à Guillaumes Chef-lieu et dans le quartier des Plans, la construction entière et définitive du réseau de distribution du chef lieu avec la réfection des chaussées.

L'Entreprise PRATICO ayant l'habitude de mener rapidement son travail, nous espérons que la gêne occasionnée à la population ne durera pas longtemps.

Dans la prochaine tribune, nous espérons pouvoir vous annoncer l'ouverture d'autres chantiers qui seront exécutés durant l'été et l'automne.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE

DU CANTON DE GUILLAUMES

Rappelons que ce Syndicat qui groupe toutes les Communes du Canton de Guillaumes à l'exception de Beuil est présidé avec dévouement depuis plusieurs décennies par notre ami M. Raoul MARCHETTI, Maire de Saint-Martin d'Entraunes.

Le jeudi 29 Janvier, ce syndicat s'est réuni à la Mairie de Guillaumes en présence de M Joseph RAYBAUD, Sénateur-Maire de Levens et de M. Charles GINESY, Conseiller Général.

Cette réunion avait pour but de préciser le programme d'électrification rurale en cours. M. Joseph RAYBAUD a exposé le programme des travaux adjugés en décembre dernier et a demandé aux Maires, à l'Entreprise adjudicataire, aux services techniques, d'établir un ordre d'urgence.

Disons que pour Guillaumes, l'ordre retenu est le suivant : d'abord, électrification du quartier de Pessigaud, ensuite celui du quartier du Sueil à Bouchanières et enfin le renforcement de la Ribière.

A la fin de la réunion, les Maires présents ont exprimé à M. Joseph RAYBAUD le désir que leurs communes soient intégrées au Syndicat Départemental d'Electricité, conformément à une décision qui avait été prise en 1968. En effet, cette concentration permet la suppression d'un échelon administratif et par la même, une gestion plus simple des affaires d'électricité.

C'est pourquoi, il a été décidé qu'une nouvelle réunion du Syndicat de Guillaumes se tiendrait à Nice, au siège du Syndicat Départemental en vue de procéder à la dissolution du Syndicat de Guillaumes et à l'adhésion des Communes intéressées au Syndicat Départemental d'Electricité.

Le 23 Février, toutes les Communes du Canton de Guillaumes faisant partie de ce Syndicat étaient représentées par leur Maire et souvent leurs adjoints à la réunion qui se tenait au siège Social du Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz, sous la présidence de Mr Joseph RAYBAUD, toujours dévoué. On notait : MM les Maires de Guillaumes - Péone Villeneuve d'Entraunes, St Martin d'Entraunes, Châteauneuf d'Entraunes, Sauze et Entraunes. L'Administration du Syndicat Départemental était représenté par M MEYER, Le Directeur et M. FERDINAND, Secrétaire Général. L'Administration Préfectorale était représentée par MM DESCHOUX et GANDOLFO. Notons aussi la présence de Mme Armande GENIN, Secrétaire du Syndicat cantonal et de Melle Pierrette RAMOIN, Receveur dudit Syndicat.

Avec beaucoup d'autorité, le Président Joseph RAYBAUD explique l'intérêt de la décision à prendre et indique la marche à suivre pour aboutir au résultat. A l'unanimité, la décision de dissolution est prise ainsi que celle de l'adhésion au Syndicat Départemental. En clôturant cette séance, le Président RAYBAUD rendait un hommage à M. Raoul MARCHETTI pour l'action qu'il a menée pendant longtemps à la tête du Syndicat cantonal et il invitait tous les présents à se réunir autour d'une table en un banquet qui fut servi à l'hôtel LE LUC.

A la fin du repas, le Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes, au nom de tous les membres présents, dans une courte allocution, adressait à M. Joseph RAYBAUD, un remerciement mérité et rendait hommage à ces qualités administratives bien connues qu'il sait toujours allier aux considérations humaines.

LE NOUVEL HOTEL DES POSTES

Le 9 février, le nouvel Hôtel des Postes a été ouvert au public. Commencé au début du dernier mois de juillet, il a été terminé dans le délai prévu, à la fin du mois de janvier 1970.

Rappelons que ce bâtiment a été construit à la demande de l'Administration des P & T, dans la cadre du regroupement à Guillaumes, de l'ensemble des services de tri et de distribution du canton de Guillaumes;

A l'occasion de cette entrée en service, l'Administration Préfectorale avait tenu à manifester sa présence. C'est ainsi que M. BENISTAND Directeur Départemental des P et T, accompagné de MM BERTIN et SOULIER, ses Adjoints, étaient reçus par M le Maire de Guillaumes accompagné lui aussi des ses Adjoints. M Charles GINESY, Conseiller Général, retenu par la session de l'Assemblée Départementale avait adressé ses excuses.

Après la visite des locaux, le Docteur DURANDY réunissait l'assistance à la Mairie de Guillaumes, assistance à laquelle s'étaient joints M. FOLLIOT, Receveur local, ainsi que M. NICOLET, Architecte de l'Oeuvre et M. PRATICO, Entrepreneur adjudicataire accompagné des représentants de toutes les entreprises sous-traitantes.

Le Maire de Guillaumes a remercié toutes l'assistance présente et particulièrement M. BENISTAND, Il a tenu à adresser ses compliments à M. NICOLET pour la réussite de ce travail ainsi que les entrepreneurs chargés de celui-ci qui, malgré de grandes difficultés ont pu respecter les délais d'exécution prévus. Enfin, en terminant, le Maire tenait à dire combien la Commune et la population de Guillaumes étaient satisfaites d'accueillir cette population de fonction qui est indispensable à l'économie de la Commune. M. BENISTAND, Directeur Départemental au nom de l'Administration des Postes et Télécommunications lui a répondu en lui exprimant toute la satisfaction de son Administration devant cette belle réalisation.

L'après-midi, les facteurs qui n'avaient pu assister à la cérémonie du matin étaient réunis par le Maire de Guillaumes dans la salle du tri autour d'une coupe de champagne.

Ajoutons qu'à la demande de M BENISTAND, et conformément au désir du Conseil Municipal, l'inauguration officielle de cet Hôtel des Postes aura lieu dans le courant de l'année 1970.

=====
=====
=====
=====
=====

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE LOCALE
DE CREDIT AGRICOLE

L'Assemblée Générale de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de Guillaumes a eu lieu le 20 Avril à 10 heures en la salle du Foyer Rural, en présence de 26 sociétaires. De plus, il convient de noter la présence de M. Charles GINESY, Conseiller Général, qui d'ailleurs est un des fidèles de ces Assemblées, de M GUINTRAND, Sous-Directeur de la Caisse Régionale représentant M. JACQUIN, Président Départemental et M. CIBELLY Directeur Régional. De plus, le personnel de la Caisse Régionale était encore représenté par M. HUGOT et M. GUILHEM.

Avant d'ouvrir la séance, le Docteur DURANDY a demandé à l'Assemblée de se recueillir à la mémoire d'Isidore NIEL, décédé le 1er janvier 1970. Le défunt était un ancien administrateur de la Caisse Locale.

Après l'allocution, une minute de silence a été observé.

Le Président, le Docteur DURANDY a ouvert la séance en faisant remarquer que le quorum était largement atteint tandis que M TAXIL Noël et M. MAUNIER Marcel siégeaient à côté du Président en qualité d'assesseurs

Les diverses résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Citons particulièrement, le bilan de l'année 1969, le compte profits et pertes de l'année 1969, la fixation au taux de 5 % du revenu des parts sociales et l'utilisation de l'excédent disponible en faveur du Fonds de vulgarisation, du Foyer Rural et de certaines Caisses des Ecoles.

Ensuite l'Assemblée procédait à l'élection de six nouveaux administrateurs. Tous les sortants étaient réélus à l'unanimité.

Il s'agit de :

MM le Docteur DURANDY

LIONS Marcel

CLARY Albert

POURCHIER Charles

OLLIVIER Prosper

MAUNIER Marcel

De même, le Président a demandé de bien vouloir élire trois Commissaires aux comptes :

MM Lucien BOYER, sortant

Fortuné ROFRITSCH

René ROBERT,

ont été élus à l'unanimité.

A la fin de l'Assemblée proprement dite, M GUINTRAND a pris la parole pour donner quelques indications sur le Crédit Agricole pendant la période actuelle caractérisée essentiellement par l'enca-drement du crédit.

Le Président a levé ensuite la séance et après un apéritif servi chez Maurice , les membres du Conseil d'Administration avec leurs invités se sont rendus à Beuil où un repas était servi chez notre ami Serge MILLOU.

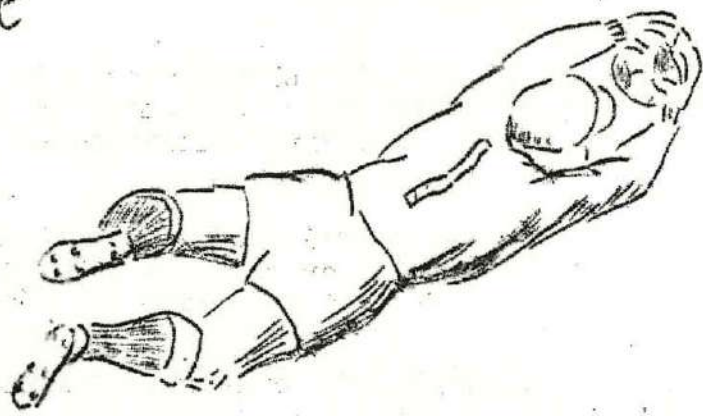
La chère fut excellente et la bonne humeur a régné dans l'as-sistance jusqu'à la fin du repas.

Avant de se séparer, le Docteur DURANDY a repris la parole pour demander aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir fixer le siège du prochain banquet de 1971.

M Marcel LIONS, ancien Maire d'Entraunes ayant proposé de choisir sa Commune, celle-ci a été effectivement retenue .

Le prochain banquet aura donc lieu en 1971, soit à ENTRAUNES, soit à ESTEING.

La rubrique



de

L'Association

Sports

et

Loisirs

de



Guillaumes



Au cours du 1er trimestre 1970, l'ASL Guillaumes a poursuivi une pénible carrière en Championnat de 1ère Division. En effet, elle a frôlé plusieurs fois de près le succès sans parvenir à la concrétiser.

Le dimanche 25 Janvier, les Guillaumoises se déplaçaient à Nice pour rencontrer l'A.S. Val rose. Un match joué avec conviction qu'ils terminaient à 9 joueurs contre 11, victimes d'un arbitrage très léger qui leur fit perdre le match par 4 buts à 3.

Le dimanche 1er février, le forfait général, des Aiglons-Footballeurs de Carras laissait nos joueurs inactifs.

Le dimanche 8 février, déplacement à Annot pour disputer le match aller en retard contre nos voisins et amis. Le score de 3 buts à 1 en faveur d'Annot sanctionnait cette rencontre.

Le dimanche suivant 15 février, nouveau déplacement à La Bocca où les Guillaumoises après avoir inquiété le Central Bocca pendant le premier quart d'heure de jeu étaient ensuite dominés. Le gardien arrêtait un pénalty mais devait concéder un premier but à la fin de la première mi-temps puis trois autres en deuxième mi-temps avant que l'Equipe de Guillaumes sauve l'honneur à quelques minutes de la fin de la rencontre.

Le dimanche 22 Février, l'A.S.L Guillaumes se déplaçait à Mouans-Sartoux, où elle obtenait un méritoire match nul (2 buts à 2) devant l'Equipe de la Gaude après s'être vu un troisième but refusé par l'arbitre.

Le dimanche 1er mars, le match aller en retard contre l'ES. Colle était joué à la Colle tandis que les Guillaumoises inscrivaient un but à chaque mi-temps, l'Equipe Colloise inscrivait cinq buts, nos locaux ayant nettement baissé les bras.

Ils allaient se reprendre le dimanche suivant 8 mars devant le C.S.C Vieux Nice, où après avoir ouvert le score, ils étaient remontés juste avant la mi-temps. Au terme d'un match très ouvert où l'attaque Niçoise se brisa constamment sur une défense impénétrable; l'équipe Guillaumoise dut s'incliner in-extremis sur un tir à ras de terre.

Le dimanche 15 mars, c'était la réouverture du stade de la Franche en recevant la Turbie. Mais, devant son public, Guillaumes ne parvenait pas à s'imposer, bien qu'ayant dominé une bonne partie de cette rencontre. Après avoir égalisé 1 but à 1, l'A.S.L Guillaumes encaissait un second but puis un troisième en dégarnissant sa défense pour se porter à l'attaque afin d'essayer d'obtenir le nul.

Le dimanche 22 Mars, les Guillaumoises ne s'inclinaient à nouveau que de justesse dans les toutes dernières minutes par 3 buts à 2 devant le F.C. Port en tête du Championnat.

Le dimanche 5 avril, les Guillaumoïis recevaient le Gallia Club de Nice emmené par Bruneton. Après un premier quart d'heure à l'avantage de nos locaux, les Niçois prenaient le dessus et obtenaient un score sévère de 5 buts à 1.

Les résultats obtenus par l'A.S.L Guillaumes se passent de commentaires. L'instabilité forcée de la composition de l'équipe, la défection de quelques joueurs, une certaine tendance à baisser trop rapidement le bras, le fait de disputer une série impressionnante de matches à l'extérieur, le terrain de la Frache étant impraticable l'hiver, un peu de malchance aussi sur certains résultats. Tout cela est, pensons - nous, à l'origine des mésaventures de l'équipe.

Il est toutefois à signaler la bonne volonté constante et l'esprit des clubs qui anime un bon nombre de nos joueurs, car malgré de nombreuses défections, souvent de dernières minutes, l'A.S.L Guillaumes a toujours présenté une équipe complète. Il convient de féliciter les joueurs constamment présents et surtout les remplaçants qui bien qu'à cours d'entraînement sont toujours venus compléter l'équipe avec courage, dans une compétition où le niveau est assez élevé.

D'ores et déjà, l'A.S.L Guillaumes est semble-t-il vouée à la relégation en 2° division. Elle rencontrera alors des équipes plus à sa portée, ce qui donnera du regain à l'intérêt que ses supporters (rares pour l'instant) pourront lui apporter.

CALENDRIER DE LA FIN DU CHAMPIONNAT

Dimanche 19 avril à Guillaumes - A/S.L Guillaumes reçoit R.OS
Menton

Dimanche 26 Avril à Guillaumes - A.S.L Guillaumes reçoit U.S. Biot.

Dimanche 3 Mai à Guillaumes - A.S.L Guillaumes reçoit A.S. Vicat.

Dimanche 10 Mai à Guillaumes - A.S.L GUillaumes reçoit SS. Annot

Dimanche 24 Mai à Guillaumes - A.S.L Guillaumes reçoit E.S Colle.

-°-o-o-o-o-o-o
-o-o-o-
-o-

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE

Voilà déjà 3 ans que l'Association Sportive Scolaire organise des sorties de ski le jeudi dans le cadre des activités U.S.E.P. Cette année 12 élèves y ont participé. Grâce aux 4 paires de ski offerte par le Service de la Jeunesse et des Sports (Subvention du Conseil Général) et aux cartes de gratuité offertes par l'Office du Tourisme (Municipalités Péone-Guillaumes), ces sorties ont été ENTIEREMENT GRATUITES. Le transport des élèves a été assuré par le car de ramassage du lait, aux frais de la Municipalité de Guillaumes.

Ont obtenu : " Le Flocon " : Eric GUIHLIONE

" 1ère Etoile " : Philippe GENIN

" 2ème Etoile " : Isabelle BELLEUDY, Joelle BAUDOIN
Bernard PIERROT et Muriel SADOULET.

Les insignes ont été offerts aux élèves, par l'école, qui, par ailleurs, remercie toutes les personnes qui ont permis que ces sorties soient réalisables ainsi que le propriétaire de la patinoire de Valberg qui avait offert des billets d'entrée pour les enfants, mais hélas, les circonstances ne leur permirent pas d'en profiter.

Le samedi après midi, Joelle BAUDOIN et Muriel SADOULET purent s'initier à la pratique du Ski de fond sur les pistes des Launes pendant que Jean-Claude BAILLY et Jean-Marc OLLIE s'essayaient au saut.

SALLE DE JEUX ET LOISIRS

A la suite de la demande formulée par le Conseil d'Administration du Foyer Rural, demandant à la Commune de Guillaumes, la libre disposition d'une salle, pour y installer une salle de jeux et de loisirs, demande dont la précédente Tribune vous avait donné un écho, une solution a été trouvée qui semble avoir donné satisfaction à l'ensemble des Membres du Foyer Rural et par là même à la population de Guillaumes.

Le Conseil Municipal a été heureux en cette circonstance, d'être à même de venir en aide à tous ces artisans volontaires des festivités et des jeux, de notre Commune. Malheureusement, M le Maire n'a pu assister personnellement à la journée d'inauguration et il nous a chargé de bien vouloir l'en excuser à nouveau auprès de toute l'assistance réunie au cours de cette manifestation.

Pour relater cette cérémonie, nous avons crû devoir demander à M. GIRIBONE, le très actif et très dynamique Président du Foyer Rural, de bien vouloir s'en charger.

Dans le numéro précédent, nous vous annonçons le projet de créer à Guillaumes une salle où petis et grands, jeunes et moins jeunes pourraient venir se distraire : c'est chose faite. L'inauguration a eu lieu le samedi 21 en présence de M. GINESY, Conseiller Général, et de MM Raoul GRAILLE et René ROBERT, Adjoints au Maire de Guillaumes, ainsi que de la population qui avait été conviée à l'Apéritif d'Honneur.

Lors du discours d'inauguration, le Responsable du Foyer Rural était très heureux de souligner l'excellente entente qui règne parmi les 12 membres du Comité : MM BRUN Roland, BAUDIN Robert, BORELLI, GENIN, GIRIBONE, GRAILLE Bernard, GRAILLE Christian, DAVID Henri, OLLIE, MILLET TROUCHE Fernand et TROUCHE René. Douze personnes qui consacrent la presque totalité de leurs loisirs à s'occuper des loisirs des autres et cela bénévolement.

La Municipalité de Guillaumes ayant accepté de nous céder une grande salle (150 m²) dans la nouvelle poste, pendant plus de 15 jours, tous les soirs, les membres du Foyer se retrouvaient sous les ordres de M OLLIE responsable des travaux et de la décoration. Les murs étaient recouverts de cannisse et tapissés de tissu, le plafond était blanchi, 10 globes électrique étaient installés, les fenêtres étaient encadrées, un grand tableau réalisé par M. OLLIE décorait tout un mur. L'ensemble de ces travaux est vraiment une réussite, venez vite vous en rendre compte !

Pour vous distraire, vous trouverez : 2 baby-foot, 2 billards, une table de ping-pong, des jeux de cartes (belote, rami, tarot) un jeu de loto, 2 jeux de dames, 1 jeu d'échecs, 1 star billes, 1 Monopoly et des règlements officiels pour que tout le monde joue de la même façon et que les concours futurs se déroulent dans de bonnes conditions.

Nous remercions très sincèrement :

- La Municipalité pour la Salle
- L'Entreprise PONS Ernest pour le bois
- L'Entreprise PRATICO pour les cannisses
- M BELLEUDY pour les billards (un pour les grands, un pour les petits)
- M CHELDI pour le billard (grand billard à 3 boules)
- M GRAILLE Raoul pour le billard pour les petits.
- M le CURÉ pour la table de Ping-Pong
- M LANCE pour tout le matériel mis à notre disposition.
- M ROBERT pour le comptoir
- M BORELLI père notre chef.électricien et poseur de cannisses
- M BRUN Gilbert pour son aide
- M HOUETTE pour son aide.

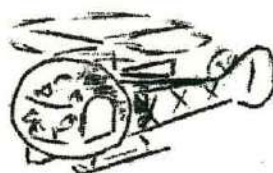
La surveillance de la salle est assurée par les membres du Foyer ainsi que par la Gendarmerie de Guillaumes dont nous remercions M. MICHEL Chef de Brigade qui a accepté de venir calmer les plus fougueux si le besoin s'en faisait sentir. LA SALLE EST OUVERTE A TOUS.

	Jours de classe	samedis	Jeudi Dim vacances
ENFANTS jusqu'à 16 ans	de 17 H à 19 h30	13 H à 19 H 30	9 H à 19 H 30
ADULTES	de 17 H à 22 H	13 à 22 H	9 H à 22 H

Pour le moment, le Foyer Rural de Guillaumes a dépensé 917, 73 F pour l'installation et l'achat des jeux. Il faut prévoir en plus la somme de 1.000 frs pour payer les 2 baby-foot aussi l'Association Sportive de l'Ecole et l'A.S.L.G ont-elles avancé de l'argent que le Foyer rembourse dès qu'il pourra.

Nous aimerions entreprendre la mise en état du sol de la salle (ciment lisse) aussi nous faisons appel à votre générosité car le Foyer ne peut faire trop de dettes ! Vous pouvez verser vos dons à : Foyer Rural C.C.P Marseille 581 61, ou nous offrir, -pourquoi pas - quelques sacs de ciment ! N'oubliez pas que l'entrée de la salle est gratuite et que nous n'aurons que trois appareils à 20 c la partie, pour amortir les frais.

X^{ème} CONGRÈS



des

SAPEURS

POMPIERS



des Alpes - Maritimes

Il y a maintenant presque un an, le Centre de Guillaumes demandait à l'Union Départementale des Pompiers d'honorer la Commune de Guillaumes en la choisissant pour y tenir le Congrès Départemental 1970, Ce vœu a été réalisé puisque le prochain Congrès aura lieu à Guillaumes le dimanche 14 Juin.

Bien que le programme ne soit pas encore définitivement établi nous sommes en mesure d'informer nos lecteurs, que la participation en hommes et en matériel sera importante puisque tous les Corps des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes, seront représentés.

De plus, la fanfare des Sapeurs-Pompiers de Nice, 70 participants, rehaussera les manifestations tandis que l'orchestre de danse animera un bal populaire de jour et de nuit. Le traditionnel concours de pétanque fera partie du programme.

De plus, pour la première fois, pour un Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers, une démonstration hélicoptérée sera faite en utilisant les ruines de l'ancien château.

En résumé, le 14 Juin, sera pour Guillaumes, une belle journée durant laquelle notre population pourra apprécier les qualités de discipline de nos sapeurs-pompiers dans la joie, dans la fraternité et dans le déroulement de plusieurs festivités.

Nous sommes très heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs l'essentiel d'un arrêté préfectoral du 9 février 1970.

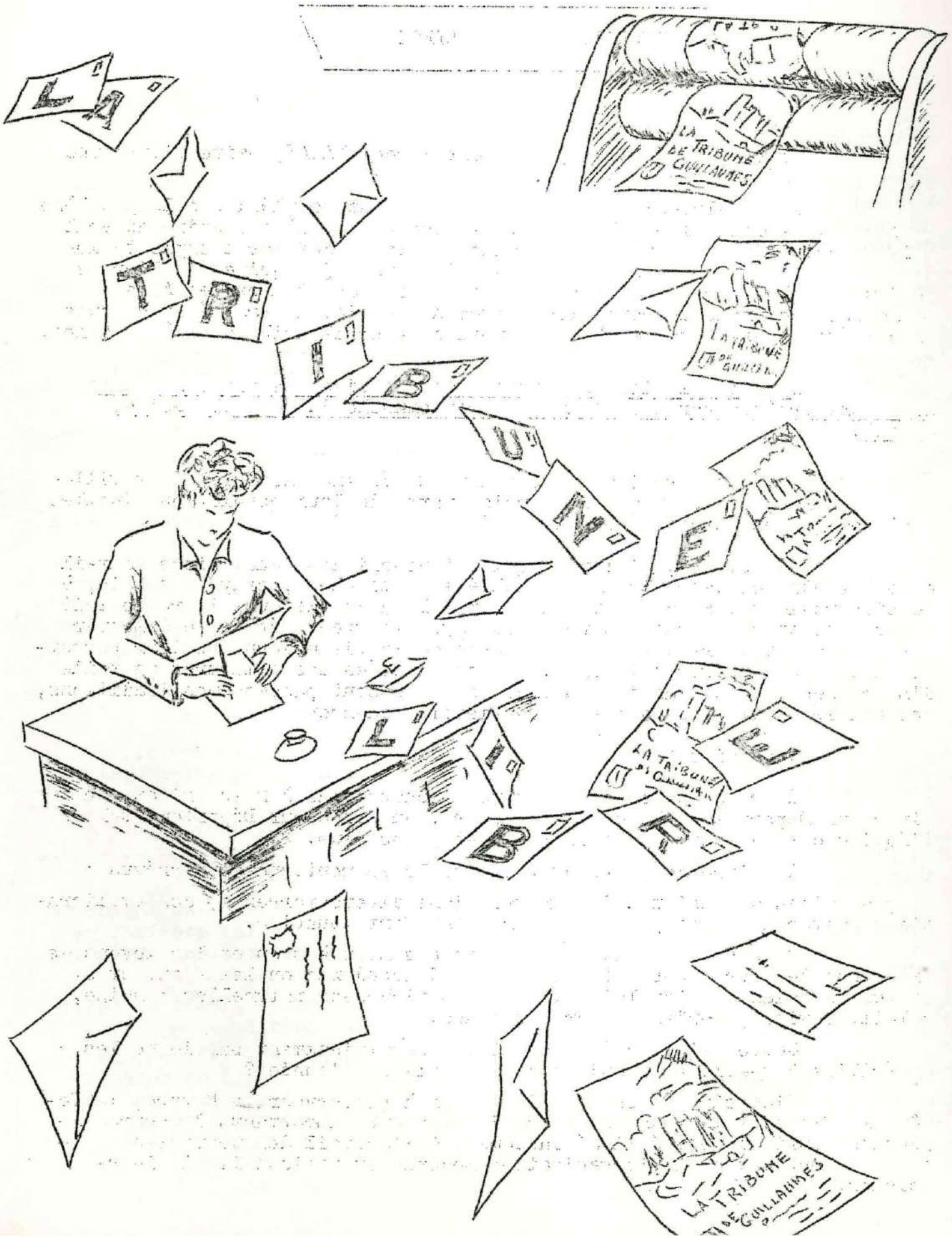
ARTICLE PREMIER .- M. GRAILLE Raoul né le 20 Janvier 1916 est nommé Officier Volontaire Stagiaire avec le Grade de Sous-Lieutenant chargé d'assumer les fonctions de Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de GUILLAUMES et de Chef de Centre de Secours et de défense contre l'Incendie instituées dans cette Commune.

ARTICLE 2.- Les effets du présent arrêté sont fixés au ler février 1970.

Cette promotion est la juste récompense des hautes qualités de courage, de commandement et de dévouement dont a fait preuve notre ami , Raoul GRAILLE, à la tête du Corps des Sapeurs-Pompiers de Guillaumes depuis

M.D.

oooooooooooo
oooooooooooo
oooooooooooo
ooooooo
oooooo
oooo
oooo
oo



Notre abonné et ami, Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes, nous a adressé l'article suivant.

Dans celui-ci tout en examinant, dans sa plénitude le problème de la Commune dont il est le Maire, il pose un problème d'ordre général qui est celui de la survie des Communes Montagnardes par l'exploitation de toutes leurs richesses naturelles. C'est un sujet qui est à l'ordre du jour, non seulement dans notre canton mais dans toutes les Alpes Françaises et nous le remercions vivement de l'avoir traité avec toute sa compétence et toute sa chaleur humaine, pour la Tribune de Guillaumes.

La dépopulation inquiétante de nos sites de haute montagne doit être arrêtée par l'exploitation rationnelle du Capital Neige, soleil.

C'est un problème angoissant. En 60 ans nos villes et villages ont perdu, en moyenne, les trois quarts de leur population. Quelles sont les causes de cette mort lente ?

La culture, l'élevage qui ont nourri des générations sont-ils encore rentables dans nos hautes vallées ? Calculez, crayon en main, à combien revient 1 kg de pommes de terre, 1 kg de blé ou 1 litre de lait à nos habitants qui ont encore le courage, le grand mérite de demeurer attachés à leur terre. Les conjonctures de la vie moderne ne leur permettent plus de demeurer autonomes. Où sont passées les filatures de toile d'Entraunes, de St Martin d'Entraunes ? Où sont passées nos traditions, nos veillées dans les étables, nos vieilles chansons ?

Que faire ?

Notre situation périlleuse n'échappe pas à M.le Préfet, au Directeur Départemental de l'Agriculture, au Directeur Départemental de l'Equipement, à leurs collaborateurs et à nos élus.

Au titre de la rénovation rurale en montagne sont prévus : un plan d'eau à Esteng, des travaux dans divers torrents, des améliorations pastorales, ces projets futurs sont fort louables.

Mais il nous faut songer sérieusement à trouver les moyens de fixer nos dernières populations et leur descendance en les adaptant et en les associant à l'exploitation de nos richesses naturelles : neige, soleil, rivière, forêts, flore et faune.

Cette neige dont on ne tire pas suffisamment partie ne les "stérilise" t-elle pas pendant 4 ou 5 mois de l'année ?

Bien sûr, il est bon de penser à perserver la Nature, la forêt, la flore et la faune qui sont des facteurs importants de notre expansion touristique liée indéniablement à l'accueil des touristes (hôtels et meublés) et à l'organisation moderne et rationnelle de leurs loisirs.

Mais songe-t-on aussi à préserver l'homme, l'homme qui cultive encore ses champs, ses jardins, l'homme qui entretient les canaux d'irrigation (stabilité des sources) l'homme qui défend la forêt contre les incendies, forêt un peu sienne parce qu'il l'a vue croître et se développer, forêt qu'il aimerait voir sillonnée de routes pittoresques comme celles des Vosges ou de la Forêt Noire où l'on cueille brimbelle et fraise des bois.

Si cet homme opiniâtre et courageux, nous le laissons disparaître, nous ne verrons bientôt que broussailles, friches et désert. Donnons à ces derniers valeureux autochtones les moyens de vivre décemment. Il faut à tout prix arrêter cette exode, cette hémorragie de nos populations. Avec quelle amertume, voyons-nous disparaître nos écoles, nos bureaux de postes, nos gardes des eaux et forêts.

Compte-tenu de cette course folle à l'extinction des populations de nos villages, que deviendront les bureaux de postes, les brigades de gendarmerie, les perceptions, les chefferies de district des eaux et forêts de nos chefs-lieux de canton ?

Leur viabilité n'est-elle pas fonction du nombre d'habitants ?

A l'image de nos collègues des Alpes de Haute-Provence qui font un effort considérable pour développer sur le plan Sports d'Hiver et de vacances, la vallée de l'Ubaye, exploitons au maximum notre capital neige et soleil.

Dans un excellent reportage du 9 décembre 1969 " Nice-Matin " titre : " La Côte d'Azur néglige son capital neige " : 20 000 skieurs, 60 000 clients, 11 stations, 50 remontées mécaniques ; en effet, le bilan est bien maigre pour un département à vocation essentiellement touristique.

Le " Monde " publie un article de Charles VANHECKE qui rapporte que " 1/3 des Français skient à l'étranger et y ont acheté durant les 5 dernières années de 10 à 12 000 lits par an (notamment dans les stations de Verbier - Crans - Montana - Cervinia - Gstaad) soit deux fois plus qu'il ne s'en construisait dans le même temps en France."

M. Joseph FONTANET, Député PDM de la Savoie, constatait en octobre dernier à l'Assemblée Nationale : " nous sommes en train de perdre la bataille que se livrent les grands pays alpins pour obtenir la faveur d'une clientèle internationale, désireuse d'acheter des résidences dans les stations de sports d'hiver."

Par ailleurs, M Charles VANHECKE précise que " sur la superficie totale des Alpes Françaises 3 % seulement sont dignes d'être équipées.

Voilà qui laisse de beaux jours aux amoureux de la Nature dit M. MICHAUD qui ne comprend pas les alarmes provoquées ici et là par la multiplication (relative) des stations de ski. Selon, M. Maurice

MICHAUD, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Service d'Etudes de la Commission Interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne, l'industrie de la neige permet aux hautes vallées de rester habitées et de garder leur aspect si caractéristique en Europe de "jardins montagnards" et combien de Français et de montagnards partagent son opinion autorisée.

" On dira qu'une station ne donne à nos montagnards que des emplois subalternes, mais même à ce niveau là les conditions d'existence ne sont-elles pas meilleures qu'elles ne l'étaient pour l'agriculteur et sa famille ?

M. Philippe LEVIE dans la revue de février du Touring-Club de France met en relief la " soudaine fortune de nos alpages " et dit fort justement : " l'altitude corrigeant, sans la supprimer, l'influence adoucissante de la Méditerranée, la Haute Provence bénéficie d'un enneigement abondant et durable. On peut s'y adonner aux sports dits d'hiver non pas pendant quelques semaines, mais bien pendant cinq longs mois... Car la tendance est au "ski combiné". Le skieur 1970 ne se contente plus du bon vieux ski de papa, avec son alternance routinière de descentes et de " grimpettes ". Il lui faut les vastes espaces, les sommets inviolés et les chevau chées de vallée en vallée, que se préparent à lui offrir les liaisons interstations."

Ainsi le Plateau de Sanguinière (à 2041 m d'altitude), à 800 mètres de la RN 202, entouré de sommets allant de 2500 à 2900 m ne doit-il pas devenir la station "épicentre " de Valberg- Auron - La Foux d'Allos - Pra-Loup - Sauze ? une station à vocation nationale et même internationale qui donnera, on s'en doute, un essor touristique et économique incontestable aux villes et villages de la haute Vallée du Var à laquelle M. le Préfet et les élus représentant leurs populations sont très attachés.

En collaboration étroite avec la Commission Interministérielle d'Aménagement touristique de la Montagne et avec les diverses administrations intéressées, les promoteurs de la Station " La Cayolle 2000 ", MM Gilbert BARTOLOTTA, et J.P MAISETTI, s'engagent à financer entièrement les études, l'équipement, l'accueil, les loisirs sans qu'il n'en coûte un centime à la Commune, au Département et à l'Etat.

Dans ces conditions, soucieuse de notre préservation et de notre résurrection, nous sommes persuadés que l'Autorité de Tutelle donnera son " feu vert " et son appui pour que le projet de cette station moderne se réalise bientôt.

Marcel PAYAN

Maire d' ENTRAUNES.

V A L B E R G

Une excellente saison de sports d'hiver .

VALBERG, aura connu une saison de sports d'hiver 1969-1970 vraiment excellente dans tous les domaines. Une neige abondante sur des pistes parfaitement damées a attiré et donné satisfaction à des milliers de skieurs et skieuses, qui se sont livrés durant plus de quatre mois aux joies de la neige. Et il m'est particulièrement agréable de remercier tout particulièrement, les chauffeurs de ratracs, MM FANTINO, Guy BAUDIN et lorsque les nécessités se présentaient également M FILIPPETTI Louis, Directeur des engins de remontées de la Croix du sapet, des Aiguilles de la Tête ainsi que M. POHL Richard, Secrétaire Général de la Mairie-Annexe PEONE-VALBERG qui, après chaque chute de neige, dans la huit, ont conduit ces engins et assuré un damage parfait, des pistes, ce qui a été un élément principal du succès de cette saison de sports d'hiver.

Qu'il me soit permis également de remercier les C.R.S de la 6^o Compagnie, le Brigadier ROUX et ses hommes, qui ont assuré au cours de cette saison le secours sur piste et ont été les " Anges Gardiens " des neiges et ont effectué avec diligence, et la compétence, de leur spécialité de C.R.S de Montagne, 71 interventions. Je voudrais également souligner qu'une ambulance acquise par l'Office du Tourisme et mis à la disposition des C.R.S. a permis l'évacuation rapide des accidentés.

Je ne saurais omettre de marquer parmi un des éléments de succès l'initiative des carnets polyvalents de tickets, qui permettaient aux skieurs d'emprunter le télésiège de leur choix, sans avoir à chaque fois, étant donné les divers concessionnaires de ces engins, à prendre un ticket propre à celui-ci.

Je tiens à féliciter M. Paul OLLIE, notre dévoué ingénieur subdivisionnaire qui en a été l'artisan et qui apporte aux responsables de la station, un concours des plus éclairés et des plus complets.

Enfin, avant de retracer brièvement les diverses manifestations et réceptions de la Station, au cours de cette saison, et dont mon ami et Adjoint, M. René ROBERT, en sa qualité de correspondant Général de NICE-MATIN en a donné des relations complètes, je tiens à souligner le rôle prépondérant joué par M. Wilmo PAPOCCHIA, qui a assumé, sous légide de M. Charles GINESY, Conseiller Général et de moi-même tous deux président des collectivités qui ont la charge des destinées de la Station de Valberg, l'importante tâche de l'Office du Tourisme. Il l'a fait avec un dévouement le plus complet, mettant sa sagesse et sa gentillesse, sa courtoisie, au service de tous et dans le désintéressement le plus total.

Je souhaite que malgré les difficultés qu'il a pu rencontrer, il continue à assumer cette tâche et je lui exprime au nom de la Municipalité de Guillaumes, tous mes remerciements.

Parmi les manifestations, rappelons la soirée parfaitement réussie du 35^e anniversaire du Syndicat d'Initiative de Valberg, marquée par un magnifique feu d'artifice, le vernissage de l'Affiche de Valberg, due à la palette de Chamar et la soirée au Beaujolais, dans les salons de l'Hôtel des Mèlèzes, avec la présence non seulement des personnalités locales, mais aussi des premiers pionniers de la station qui, ce soir là ont été tout particulièrement à l'honneur.

Le Trophée des Neiges, rallye automobile organisé par l'Automobile Club d'Antibes, et qui, en circuit fermé sur la Départementale 28 et 29 Guillaumes - Péone - Valberg a, vu plus de trente équipages, qui toute une nuit ont tenu en haleine une foule nombreuse. Plusieurs coupes ont récompensé les concurrents, dont celle de la Commune de Guillaumes.

Le Grand-Prix du Ski Club de Valberg organisé, comme toujours, avec un soin précis, par M Paul OLLIE, Président du Ski-Club qui a été couronné d'un succès total et marqué également par une coupe de notre Collectivité.

Marquons également, l'initiative du Club parachutiste de Nice et d'Antibes, qui ont organisé des sauts en parachute, sur le terrain des Huéris, manifestation particulièrement spectaculaire.

Parmi les diverses réceptions, soulignons celles en l'honneur de la Municipalité de Yalta et des journalistes des journaux parisiens, Le Figaro, l'Aurore, l'Equipe, le Pèlerin et France-Soir.

Au carnet mondain de la station, nous relevons les noms suivant, soit personnalités, soit d'artistes, des peintres ou gens de lettre:

M René Georges THOMAS, Préfet des Alpes-Maritimes,

Le Député de PARIS, M. RAYON

La belle-soeur de M. POMPIDOU

L'Artiste Yvette GIRAUD

SEYSERT David, André TORRES, de MONTES Gérard, LEINSTROH Carlo artistes peintres.

Raymond MARCILLAC, de CLOSETS, journalistes de l'O.R.T.F ainsi que Claudine COCHERAN, journaliste des Informations Régionales.

Le grand peintre CHAGALL

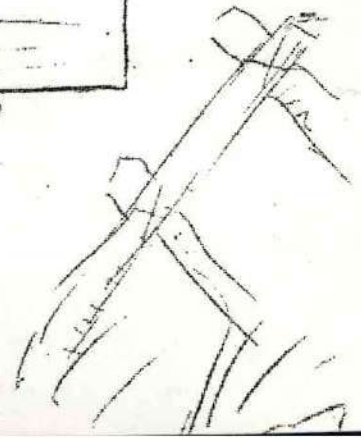
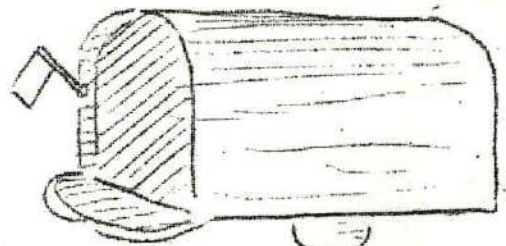
La princesse PIGNATOWCHKIA

MAJA X Gérard, grand illusionniste O.R.T.F dans la caméra invisible. Et tant d'autres personnalités qu'il serait trop long de citer.

Le rideau va se baisser maintenant sur la station, en tant qu'activité hivernale mais très bientôt grâce à sa double vocation de station d'hiver et d'été, après une pause, à l'heure où les jonquilles émailleront les champs hier recouverts de neige, mais transformés en parterres fleuris, Valberg aura encore sa pleine activité, qui, cette année sera, je n'en doute, particulièrement plus importante que les années précédentes, avec l'ouverture de la piscine, dans ce décor unique, oeuvre à l'actif du Syndicat Intercommunal de VALBERG.

Docteur Maurice DURANDY
Premier Vice-Président du
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG.

NOUVELLES
FAMILIALES





NAISSANCES

Nous avons été très heureux d'enregistrer la naissance de Jean-Marc, GIRIBONE, le 24 Mars.

Il est inutile de préciser qu'il s'agit du deuxième-né de Mr et Mme GIRIBONE, à qui nous adressons nos chaleureux compliments et nos meilleurs souhaits.

M et Mme DUMONT qui font partie depuis peu de la Brigade de Gendarmerie de Guillaumes ont eu la joie de mettre au monde leur fille Sylvie le 30 Mars dernier.

Tous nos voeux et félicitations pour les parents et le bébé.

Notre concitoyen M. Jean-Claude PORCIER, qui réside actuellement à Nice, vient d'avoir la grande satisfaction de compléter sa famille avec la naissance de Christophe.

Nous lui adressons ainsi qu'à son épouse, nos voeux sincères.

A VALBERG, on nous a signalé la naissance de Bruno, premier enfant au foyer de M. et Mme Aubin CLARY.

Nous leur adressons nos compliments sans oublier nos amis, les grands parents M. et Mme Albert CLARY.

Rappelons que M. Albert CLARY a siégé pendant longtemps au Conseil Municipal de Péone, exerçant même la magistrature première de cette Commune.

De même à VALBERG, on nous informe de la naissance de Philippe, fils de M. et Mme HERBIN, enseignants dans cette Station.

Le père, M. HERBIN, est bien connu de la population de Guillaumes en raison de la place importante qu'il tient dans l'équipe de Football de l'A.S.L.G.

MARIAGES

A Vigneux sur Seine, dans le département de l'Essone, a été célébré le 14 février, 1970, le mariage d'Henri SIGAUD avec Melle Rose SORIA.

Nous adressons au jeune couple nos voeux sincères de réussite et aux parents M. et Mme René SIGAUD nos compliments en présence de cet événement heureux.

C'est avec un très grand plaisir que nous avons appris le prochain mariage de notre ami Jean TROUCHE, Technicien en Electronique avec Melle Colette GRAC, employée de Banque à Nice.

Le mariage sera célébré le 25 avril à Braux.

En cette circonstance, nous tenons à dire combien sont sincères nos voeux pour les futurs mariés et combien nous sommes heureux pour notre collaborateur M. Fernand TROUCHE et pour sa femme de cet événement qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Nous regrettons simplement que conformément à l'usage, ce mariage n'est pu être célébré à l'Eglise et à la Mairie de Guillaumes.

Le samedi 2 Mai, à 16 H 30, sera célébré à l'Eglise Notre-Dame de Lourdes à Nice, le mariage de notre ami, M. Jean José BENOIT Aspirant dans l'Armée de l'Air avec Melle Claude BURFORD.

Nous lui adressons nos voeux de bonheur.

Rappelons que le jeune marié est le petit-fils de M. Albert BENOIT, Président de l'Association des Anciens Combattants de Guillaumes et le fils de M. Alberg BENOIT, natif de Guillaumes qui est connu de toute la population de ce village.

D E C E S

Le petit cimetière de Bouchanières a été ouvert le 8 avril pour y recueillir la dépouille d'un de ses enfants, Jean TOCHE.

Il fut berger toute sa vie et c'est une figure bien caractéristique et bien connue de la Commune qui disparaît à l'âge de 86 ans.

De lui, on peut dire qu'il a travaillé jusqu'à la fin de ses jours.

Nous adressons à sa plus proche famille, ses frères, sa soeur ses neveux, nos très sincères condoléances.

On nous signale de Draguignan, le décès de M. Chrétien POURCHIER, survenu à l'âge de 68 ans.

Rappelons que le défunt était le fils de notre très honorable concitoyenne Madame Camille POURCHIER à qui nous adressons nos très sincères condoléances.

C'est avec peine que nous avons appris le décès survenu à Nice, de Madame CLENCHARD Elisa, à l'âge de 90 ans.

Mme CLENCHARD a exercé pendant de longues années la profession d'institutrice à Guillaumes où son mari, M CLENCHARD Adolphe exerçait la profession de Greffier de la Justice de Paix.

Nous présentons nos bien sincères condoléances à ses enfants MM André et Yves CLENCHARD et Mme DEBOS GUILHON née Georgette CLENCHARD

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la mort de M. François GAZIELLO, Rédacteur Principal aux Archives de la Ville de Nice, survenu à la suite d'un accident de la voie publique.

En raison de son passage à l'école de Guillaumes à l'époque où enseignait M. Valérien BRUN, il avait consenti pour cette Commune, une sympathie très vive.

Dès la parution de la Tribune, il avait tenu à lui donner son concours.

En raison des importants travaux historiques qu'il a effectués sur l'Histoire du Comté de Nice, il avait à coeur parfois de nous fournir des éléments pour un article sur l'Histoire de Guillaumes.

Rappelons aussi que le défunt était le frère de Melle Marie-Louise GAZIELLO, Chef de Bureau à la Préfecture des Alpes-Maritimes, dans le service des finances communales.

Que sa mère et sa soeur veuillent bien accepter nos condoléances émues et sincères.

Nous avons appris à Nice le décès de M. CORDIN, retraité de l'E.D.F. Fidèle estivant de Guillaumes, ainsi que son épouse à qui nous adressons nos sincères condoléances.

De même, à Nice, on nous signale la mort de Mme Florence BARETY, survenue le 10 mars dernier.

Nous adressons à ses enfants nos sincères condoléances.

ENTRAUNES

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de M. Adolphe PAYAN, Conseiller Municipal d'Entraunes.

Cette mort inattendue survenue à 66 ans après une vie de labeur exécutée avec conscience et qualité, est vivement regrettée par la population de ce village.

Nous sommes certains aussi que le Conseil Municipal participe à ce sentiment.

Les obsèques ont été célébrées en l'Eglise d'Entraunes.

Nous présentons à toute sa nombreuse famille, notre témoignage de sympathie en cette bien triste circonstance.

Madame Veuve César GINESY née Anne TRINQUIER est décédée le 24 Mars dans sa 90^{ème} année.

Les obsèques ont été célébrées en l'Eglise d'Entraunes.

Nous adressons à ses enfants et à ses petits-enfants, nos sincères condoléances.

ST MARTIN D'ENTRAUNES -

La Commune de St-Martin d'Entraunes vient de perdre sa doyenne Madame Rose GRAC décédée à l'âge de 92 ans.

Les obsèques ont eu lieu à St-Martin.

Nous adressons à ses enfants et petits enfants nos sincères condoléances.

GUILLAUMES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès survenu à Nice le 12 avril de M. Henri BARETY, Président de l'Union Nationale des Bureaux d'Aide Sociale de France.

Avant la guerre, il fut conseiller général du canton d'Entrevaux. Ces qualités de cœur et d'intelligence étaient reconnues de tout le monde et il jouissait particulièrement à Nice et dans la Vallée du Var d'une très haute estime.

Rappelons aussi qu'il était le fils du Dr Alexandre BARETY, originaire de Guillaumes, frère de M. Léon BARETY, Ancien Ministre, Ancien Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes et ancien Député, de l'Arrondissement de Puget Théniers. Enfin, il était le père de notre ami, Jean Paul BARETY, qui avec beaucoup de fidélité participe aux cérémonies marquantes de la vie guillaumoise.

C'est avec sincérité et émotion que nous adressons nos condoléances à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille.

BIENVENUE

Dans l'Office National des Forêts, nous devons signaler la nomination de M. HOUETTE à Guillaumes, en qualité de Chef de District.

M HOUETTE vient de loin puisqu'auparavant, il exerçait ses fonctions à Dieppe.

Nous espérons qu'il s'acclimatera facilement à Guillaumes et nous lui souhaitons ainsi qu'à Madame HOUETTE, nos meilleurs vœux de bienvenue.

De même, dans la Gendarmerie, nous devons signaler la nomination du gendarme, M. Daniel DUMONT, antérieurement à cette affectation, il faisait partie de la Gendarmerie Mobile de Marseille.

Marié et père de famille, nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux concitoyens.

Dans l'E.D.F; nous sommes heureux de signaler la nomination d'Agent à Guillaumes de M. RENAUDOT.

Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à sa petite famille.

Nous sommes heureux d'apprendre que Madame Veuve BERNARD, retraitée, a choisi Guillaumes pour s'y retirer. Elle réside dans l'immeuble PONS. Nous espérons qu'elle se plaira beaucoup dans notre petite cité afin que sa résidence y soit bien longue.

D I S T I N C T I O N S

Notre ami, M. Basile BAUDIN, Adjoint au Maire de Péone a été l'objet d'une distinction méritée. Le Ministre de l'Agriculture lui a décerné la Croix de Chevalier du Mérite Agricole.

C'est M. Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes, qui lui a remis cette distinction à Nice, au cours de la réunion du Syndicat Départemental d'Electricité.

Dans une brève allocution, le Sénateur a exprimé tous les mérites de M. Basile BAUDIN aussi bien à la tête de son exploitation agricole qu'au sein du Conseil Municipal de Péone dont il a été le Maire et où il exerce toujours une gestion pleine de sagesse, de prudence et de bonté.

A Puget-Théniers, notre Ami, Maître René GIAUFFRET, Huissier de Justice a été récompensé par M le Ministre de l'Agriculture qui l'a promu au grade d'Officier du Mérite Agricole.

C'est en raison de son action au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs dont il est administrateur et en raison de la présidence de la Sté de Chasse de Puget Théniers qu'il exerce depuis 35 ans que M. le Ministre de l'Agriculture a tenu à lui décerner ce titre bien mérité.

Ajoutons encore que Me René GIAUFFRET est Lieutenant de Louveterie depuis 35 ans.

Nous sommes très heureux de cette bonne nouvelle et c'est bien volontiers que nous adressons à Maître GIAUFFRET nos compliments et félicitations.

Nous avons remarque qu'à Saint-Paul sur Ubaye, dans les Basses-Alpes, au cours des dernières élections cantonales notre ami et abonné, M. Armand RICHAUD, Conseiller Général, a été réélu dès le 1er tour, avec le pourcentage de voix le plus élevé de toute la France.

C'est un signe qui ne trompe pas, C'est pourquoi, nous avons tenu à le souligner et à adresser en même temps, nos compliments les plus vifs à cet élu local, très estimé.

DERNIERE MINUTE.

Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de Monsieur Jean-Claude MUDRY, conducteur, avec Mademoiselle Annie SALVI, exerçant la profession de Coiffeuse à Valberg.

Rappelons que le jeune marié est le fils de notre concitoyenne Madame TAMAGNA.

Nous leur adressons volontiers nos meilleurs voeux de bonheur.

N° 33 - AVRIL 1970

Abonnement : 10 F

Percepteur- Guillaumes

CCP Marseille 9040-18

Praissant en Janvier

Avril

Juillet

Octobre.

